

Présents : RÉSONET Danielle, MALVAL Élodie, BARRIER David, BERGER Serge, DIVAY Thibaut DUBOIS Sandrine, PAQUET Daniel, PARIS Leïla, RIMBAULT Éric, TRAVERS Baptiste.

Absents excusés ayant donné pouvoir, MIGNOT Hervé à MALVAL Elodie.

Secrétaire de séance : Leïla PARIS.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : une décision modificative aux budgets et la convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés.

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2025.

## **1-CHOIX DE LA PROCEDURE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE**

Madame le Maire a rencontré Mme JACQUOT du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et Mme LE BAILLY de l'Agence Départementale de Vitré au sujet des travaux de voirie à entreprendre sur les différentes voies.

Trois possibilités sont envisageables :

### **1/ Faire réaliser une étude de faisabilité sur l'ensemble des secteurs à aménager**

- Une étude se réalise en 3 temps : diagnostic, scénarios d'aménagement, actions : chiffrage (et point sur les aides et subventions) et programmation dans le temps des aménagements, précision des différents partenaires à associer...
- Consultation simple de plusieurs cabinets (sans passer par Megalis), par exemple : ABE, Atelier du Marais, ECR, TECAM, Legendre (Vitré), BET Horizons...
- Cela permettrait de :
  - o lancer les diagnostics sur l'ensemble des secteurs (coût immédiat sur l'ensemble des secteurs mais moins onéreux en une fois qu'en plusieurs fois = économie d'échelle) : diagnostics réseaux, éventuellement amiante, plans topographiques... avec le conseil du cabinet
  - o faire une seule réunion publique pour informer les habitants des projets et de leur programmation
  - o Avoir un chiffrage de l'aménagement de chaque secteur afin de pouvoir prioriser dans le temps et intégrer les montants au budget. L'estimation permet également de pouvoir lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.
- L'étude de faisabilité est subventionnée normalement à 50% par Ambitions Communes et ce qui est fait dans le cadre de l'étude de faisabilité n'est pas à refaire en mission de maîtrise d'œuvre. L'étude préalable est souvent une étape obligatoire pour des subventions ultérieures de travaux, on n'a pas encore connaissance des subventions possibles dans les prochaines années.
- Puis avec l'appui de l'étude de faisabilité : consultation d'un maître d'œuvre directement en phase AVP (pas de diagnostic et scénarios puisque déjà réalisés), avec par exemple le secteur de la Touche en tranche ferme et les autres sec-

teurs en tranches optionnelles (avec calage de la durée du marché aisée grâce à la partie programmation qui définit les temps de travaux nécessaires pour chaque secteur)

- Autre point éventuellement intéressant de l'étude de faisabilité : moins rigide pour de futurs élus éventuels, qui peuvent encore apporter leur touche (priorité, modification de rues,...)

## **2/ Partir directement en consultation de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des secteurs**

- Il faudra indiquer dans la consultation un montant d'aménagement indicatif pour chacun des secteurs, ainsi qu'une durée du marché (qu'il n'y ait qu'une tranche ferme OU une tranche ferme et des tranches optionnelles). Chaque secteur à aménager devra être suffisamment décrit pour que le candidat puisse indiquer un montant d'honoraires et un pourcentage de maîtrise d'œuvre.
- La mission comprendra une première partie de diagnostic pour l'ensemble des secteurs avec des scénarios chiffrés. Comme dans le cadre de l'étude de faisabilité : lancement des diagnostics sur l'ensemble des secteurs, une réunion publique, chiffrage, mais pas de phase de programmation.
- Pour la mission de maîtrise d'œuvre (phases AVP à réception des travaux) : il est possible de mettre le secteur de la Touche en tranche ferme et les autres secteurs en tranches optionnelles, ou tous les secteurs dans une tranche ferme mais dans ce cas la commune est engagée auprès du maître d'œuvre pour l'ensemble.
- Pas de subventions d'Ambitions Communes pour l'étude

## **3/ Lancer une consultation de maîtrise d'œuvre par secteur**

- Il est possible de lancer une consultation à part, et au fur et à mesure, pour chaque secteur.
- Les points éventuels négatifs : réaliser les diagnostics à chaque fois, reconsulter les concessionnaires, un manque de visibilité d'ensemble et peut-être moins bien vu par la population (qui ne sait pas si sa rue sera également aménagée).

Le Conseil Municipal, après discussion, retient la 1ere solution.

## **2-RETRONCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE delib 2025\_12\_24**

Monsieur HELLEU a obtenu une concession de 50 ans en 2013, depuis il a déménagé et souhaite rétrocéder cette concession à la commune. Le règlement du cimetière prévoit cette possibilité à titre gracieux sur avis du Conseil Municipal.

Le Conseil , ayant délibéré, donne un avis favorable à cette demande.

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abst : 0

### **3-DÉCISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS**

**delib 2025\_12\_26 ET 27**

Lors de la préparation du budget 2025 du lotissement, la vente de tous les lots avait été envisagée, les écritures étaient donc prévues dans ce sens avec un stock final de terrain à 0, or il reste un lot, il convient donc de prévoir les crédits nécessaires à ces écritures.

Ceci impactera le budget principal par une écriture d'avance de trésorerie.

#### **Budget la Lande 2**

##### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3555 (040) : Terrains aménagés	30 592,09	168742 (16) : Collectivité de rattachement	30 592,09
	<b>30 592,09</b>		<b>30 592,09</b>

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	-30 592,09
		71355 (042) : Variation des stocks de terr	30 592,09
			<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>30 592,09</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>30 592,09</b>

#### **Budget général**

##### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-30 592,09		
27638 (27) : Autres établissements publics	30 592,09		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, valide ces modifications.

Présents : 10  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abst : 0

### **4-CONVENTION AVEC CITEO POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS**

**delib 2025\_12\_25**

La commune a conventionné avec CITEO en 2023 dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés, la convention se termine au 31 décembre 2025, par ailleurs les condition d'éligibilité ont changé, à partir de 2026, les conventions s'adressent aux communes de plus de 1 500 habitants, un rapprochement avec Marpiré et Champeaux

est envisagé de façon à atteindre le seuil de 1 500 habitants, Landavran serait le mandataire du groupement.

Pour information, la commune a perçu 1 556 € pour 2023-2024-2025, il reste 310 € à percevoir.

## **5-PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2024**

Mme le Maire présente le rapport d'activités 2024 du SMICTOM et du Syndicat des Eaux des Portes de Bretagne.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 23 janvier à 19h00.

En 2026, le Conseil Municipal se réunira le 15 janvier, le 12 février et le 12 mars.

Pour rappel, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars.

---

Pour information, un artisan a sollicité une autorisation de stationner sur le parking de la mairie 2 fois par mois le temps de décharger des cuves et de les transporter dans son atelier, ce déchargement se fera de préférence le mercredi ou entre 9h et 16h.

La séance est levée à 21h40

Le Maire,  
Danielle RESONET



Le secrétaire,  
Leïla PARIS.

